

## VÉRITÉ ET JUSTICE POUR LES DISPARU(E)S EN ALGÉRIE

### LETTRE D'INFORMATION

#### Entrée en vigueur de la Convention Internationale pour la Protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées

Le CFDA a participé activement aux sessions du groupe de travail mis en place dès l'ouverture des travaux pour la rédaction de la [Convention Internationale de toutes les personnes contre les disparitions forcées](#). L'article 2 de la Convention donne, pour la première fois dans un texte international juridiquement contraignant, une définition de l'acte de disparition forcée. La Convention demande à chaque Etat partie de prendre « les mesures nécessaires pour que la disparition forcée constitue une infraction au regard de son droit pénal » et précise que « la pratique généralisée ou systématique de la disparition forcée constitue un crime contre l'humanité, tel qu'il est défini dans le droit international applicable, et entraîne les conséquences prévues par ce droit ».

Le 23 décembre 2010, la Convention est enfin entrée en vigueur suite à la 20ème ratification par l'Etat irakien. L'élection des membres du [Comité des disparitions forcées](#) aura lieu en juin 2011 à New York et la première session du Comité se déroulera en novembre 2011. Le CFDA mène un intense plaidoyer en faveur de la ratification la plus large possible par les Etats, notamment dans le cadre de la [Coalition internationale pour la ratification de la Convention](#) (ICAED), dont il est membre du Comité de pilotage. A ce jour l'Algérie, a signé la Convention en 2007 mais ne l'a toujours pas ratifiée.

#### La Haut Commissaire aux droits de l'Homme de l'ONU à l'écoute des familles de disparus

La [Haut Commissaire aux droits de l'Homme](#), Mme Navy Pillay, a répondu favorablement à la demande de rendez-vous que lui avait adressée le CFDA. Honorée, une délégation du CFDA s'est donc rendue à Genève en novembre dernier. Mme Pillay s'est montrée très attentive aux violations des droits de l'Homme en Algérie et à la situation des familles de disparus. Elle a montré un intérêt certain pour les revendications de Vérité et de Justice des victimes des années 1990 et a appuyé l'idée de la nécessité d'un processus indépendant d'établissement de la Vérité en Algérie. Selon la Haut-Commissaire, qui venait de recevoir une invitation à se rendre en Algérie de la part des autorités, la rencontre avec le CFDA s'est avérée opportune car elle souhaitait être informée de la situation générale des droits de l'Homme dans ce pays avant de répondre à l'invitation. Au moment de clôturer la discussion Madame Pillay a assuré le CFDA de son soutien et a déclaré qu'en sa qualité de juge elle ne pouvait accepter l'amnistie des auteurs de crimes.

Lors de cette visite à Genève, la délégation du CFDA a également rencontré des représentants des missions diplomatiques des États-Unis et d'Argentine. Le CFDA a insisté auprès des représentants des États-Unis pour que les droits de l'Homme se retrouvent au cœur des négociations avec l'Algérie et que le pays ne soit plus cité en exemple en matière de lutte anti-terroriste.

#### L'impulsion de la société civile dans la recherche de la vérité et de la justice

S'inscrivant dans le cadre de la réflexion pour l'établissement de la Vérité et de la Justice en Algérie, le CFDA et la [Coalition d'associations de victimes des années 1990](#) ont choisi d'axer le Forum-atelier, organisé le 16 décembre à Alger, sur le thème de la mobilisation de la société civile. Cette rencontre intitulée « [L'impulsion de la société civile dans la recherche de la vérité et de la justice](#) » a pris la forme d'une table ronde interactive privilégiant la discussion avec un cercle restreint d'acteurs de la société civile algérienne. Le Professeur Madjid Benchikh, aux côtés de la Coalition depuis 2007, a présenté une synthèse des travaux et les revendications de la Coalition. Le Professeur Mouloud Boumghar, qui a participé à la rédaction de l'avant-projet de [Charte alternative pour « la Vérité, la Paix et la Justice »](#), a expliqué le contenu de ce texte et les principes le régissant. Maître Nassr-Eddine Lezzar a quant à lui évalué dans quelle mesure la justice algérienne était effectivement en capacité de rechercher la Vérité en matière de disparition forcée, puis il a démontré la pertinence de se tourner vers un processus de justice transitionnelle en Algérie. Les discussions de l'après-midi ont permis d'identifier les contraintes internes et externes auxquelles les acteurs de la société civile sont confrontés et de déterminer des moyens de les contourner, tels que occuper l'espace public malgré les interdictions, constituer un réseau d'avocats solidaire avec les victimes, mener des campagnes pour l'ouverture des tombes sous x ou mener des actions en direction des médias de masse.

#### Commission Africaine des droits de l'Homme et des Peuples

Le CFDA était au rendez vous pour la 48ème session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) à Banjul, en Gambie, au mois de novembre 2010. En amont de la session de la CADHP, le Forum des ONG, organisé par le [Centre africain pour la démocratie et l'étude des droits de l'Homme](#), réunit trois jours durant une centaine d'ONG internationales et africaines de tous les pays membres de l'Union Africaine. Le CFDA y a, lors de cette édition, participé activement au sein des groupes de travail et en session plénière. Le CFDA a également travaillé à la sensibilisation des participants et des organisateurs afin qu'un panel en session plénière soit consacré à la thématique de la disparition forcée lors du prochain Forum des ONG. Au cours de la session ordinaire de la CADHP, la porte-parole du CFDA, Nassera Dutour et la vice-présidente, Nedjma Benaziza, sont intervenues oralement pour contrer le discours des représentants de l'Algérie sur la [situation générale des droits de l'Homme et sur la liberté d'expression](#). La porte-parole du CFDA a également été sollicitée pour lire une intervention conjointe du CFDA, de l'OMCT, de la FIDH et du CIHRS [sur la situation des droits de l'Homme en Afrique du Nord](#).

#### Les formations organisées par le CFDA à Alger

Dans le cadre d'une stratégie visant à impliquer les acteurs de la société civile dans la revendication de Vérité et de Justice, le CFDA organise désormais des formations en communication et en droit international des droits de l'Homme. Une formation en communication a ainsi été organisée à Alger les 10 et 11 décembre. Elle était la première d'un cycle de six formations sur les techniques de plaidoyer et de communication destinées aux chargés de la communication des organisations algériennes de défense des droits de l'Homme. Vingt participants venus de diverses régions d'Algérie ont reçu une initiation au concept général de communication, à l'élaboration d'un plan de communication et à l'utilisation de divers outils et supports de communication. Deux autres formations se tiendront en 2011.

Les 17 et 18 décembre 2010, trente juristes, avocats et membres de différentes organisations de protection des droits de l'Homme ont bénéficié d'une formation en droit international des droits de l'Homme organisée par le CFDA à Alger. Durant les deux jours, les participants ont été initiés par deux experts, professeurs d'université, à l'invocation des dispositions du Pacte International relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) pour défendre le droit à la liberté de réunion et de manifestation ainsi qu'à la saisine, après épuisement des voies de recours internes, des mécanismes internationaux de protection des droits de l'Homme. Comme les formations en communication, cette formation s'inscrit dans un cycle de 6 formations en droit international des droits de l'Homme.

#### Semaine sur les disparitions forcées à Paris

Des proches de disparus, venus d'Algérie, de Bosnie, du Kosovo, d'Irak, du Liban, du Maroc et de Turquie, se sont réunies du 23 au 28 octobre à Paris, au cours d'une semaine sur les disparitions forcées. Cette rencontre a été organisée par la [Fédération Euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées \(FEMED\)](#) et l'Action des Chrétiens pour l'abolition de la Torture (ACAT), en partenariat avec le CFDA, et avec le soutien du Ministère français des affaires étrangères et européennes et du Comité catholique pour les droits de l'Homme et de la Démocratie (CCFD). Tout au long de la semaine, [plusieurs évènements de réflexion et de sensibilisation sur le phénomène de la disparition forcée](#) dans le pourtour méditerranéen ont été proposés au public. Le CFDA a notamment permis la projection du [Film Chanson pour Amine](#) et a contribué à l'installation d'un bus aménagé en espace d'our méditerranéen qui a stationné toute une journée sur une grande place parisienne, La Place Saint Michel.

#### La CNCPPDH n'a pas retrouvé son statut A

La Commission Nationale Consultative pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme (CNCPPDH) était examinée par le sous-comité d'accréditation du Comité international de coordination (CIC) des instances nationales de protection des droits de l'Homme (INDH) de l'ONU en octobre 2010. Ce sous-comité est en charge de l'examen des demandes d'accréditation des INDH auprès de l'ONU. En 2009, la CNCPPDH avait perdu le statut A dont elle bénéficiait depuis 2003 ([voir lettre d'information n°31 « La CNCPPDH remise en cause par les instances onusiennes »](#)), le CIC ayant estimé, après recommandation du sous-comité, que l'institution ne respectait pas les critères d'indépendance et de transparence préconisés par les [Principes de Paris](#). A la dernière session, le sous-comité a de nouveau recommandé au CIC de ne pas accorder le statut A à la CNCPPDH. Selon lui, le processus de sélection et de révocation des membres n'est toujours pas transparent et participatif et la coopération de la CNCPPDH avec la société civile fait défaut. Il a par ailleurs noté l'absence d'informations sur le travail de fond effectué par la CNCPPDH pour examiner et traiter les violations des droits de l'Homme liées aux disparitions forcées, la torture et l'impunité. Ainsi, la CNCPPDH n'aura plus la possibilité de prendre la parole devant le Conseil des Droits de l'Homme sur tous les points de l'ordre du jour en qualité d'entité indépendante. Le CFDA souhaite que les recommandations du sous-comité d'accréditation amène la CNCPPDH à de meilleures réformes.

### N° 37 | 10-11-12 2010



Rassemblement du 10 décembre 2010 à Alger



Formation en droit de l'Homme, décembre 2010 à Alger



Rassemblement du 10 décembre 2010 à Alger

### BRÈVES :

#### Le Groupe de Travail sur les Disparitions Forcées à 30 ans !

Le [Groupe de travail sur les disparitions forcées](#) (GTDF) de l'ONU a célébré les trente ans de son existence en novembre. La porte-parole du CFDA, invitée par le GTDF, s'est rendue à Genève pour rencontrer des représentants des mécanismes onusiens de protection des droits de l'Homme et des représentants des Etats auprès de l'ONU. Elle a pu discuter avec des membres du GTDF de la situation des familles de disparus en Algérie, suite à [l'interdiction et la répression de leur rassemblement hebdomadaire depuis le mois d'août 2010](#). Les membres du GTDF ont été particulièrement à l'écoute et se sont montrés désireux d'obtenir de plus amples informations sur le harcèlement subi par les familles de disparus pour les obliger à accepter les indemnités. Le CFDA a par ailleurs soumis de nouveaux dossiers de disparus à l'examen du GTDF.

#### La Rapporteuse spéciale sur les violences faites aux femmes en Algérie n'a pas pu rencontrer toutes les associations algériennes

Après avoir interdit le rassemblement des familles de disparus à Alger en août 2010, les autorités algériennes ont invité des [Rapporteurs spéciaux de l'ONU](#) à mener des visites en Algérie tentant de donner l'illusion à la communauté internationale que l'Algérie est un Etat de droit soucieux du respect des droits de l'Homme. C'est la Rapporteuse spéciale sur les violences contre les femmes, Madame Rashida Manjoo, qui a effectué la première visite du 1er au 10 novembre 2010. Elle n'avait pas demandé à rencontrer les familles de disparus, cependant des membres de Sos Disparus l'ont attendu et sont parvenus à la rencontrer sur le pas de son hôtel pour discuter avec elle de la condition des femmes, particulièrement des femmes proches de disparus.

#### Rassemblement pour l'anniversaire de la DUDH

A Alger, une centaine de proches de disparus se sont déplacés de plusieurs wilayas du pays pour célébrer, à l'appel de SOS Disparus, le 60ème anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme. Par le slogan « la DUDH a 60, ans respectez vos engagements! », les familles de disparus ont voulu rappeler que si l'Algérie a ratifié nombre de conventions internationales de protection des droits de l'Homme, elle est loin de leur donner une effectivité au plan national que ce soit en droit ou en pratique. « Plus de 130 familles de disparus réunies à Alger le 1er novembre »



Formation en droit de l'Homme, décembre 2010 à Alger



Formation en communication, décembre 2010 à Alger

### COMMUNIQUÉS :

L'ICAED célèbre l'entrée en vigueur de la [Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées](#)

N'oubliez pas le rassemblement hebdomadaire interdit

### REVUE DE PRESSE

[Revue de presse Octobre 2010](#)

[Revue de presse Novembre 2010](#)

[Revue de presse Décembre 2010](#)

### CFDA CONTACTS

148 rue du Fbg Saint Denis  
75010 Paris

T: 00 33 (0)1 43 44 87 82

F: 00 33 (0)1 43 44 87 82

M: cfda@disparus-algerie.org

[www.algerie-disparus.org](http://www.algerie-disparus.org)

### VOTRE INSCRIPTION

Si vous désirez vous désinscrire de la newsletter veuillez cliquer [ici](#)